

Formation CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation spécialisée

- Décret N° 2017-169 du 10-02-2017 Cette formation est destinée aux **enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée**. Ces enseignants exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires du 2nd degré et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Ils contribuent à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.
- La quotité d'enseignement sur le poste ASH doit être **d'au moins un mi-temps** pour pouvoir prétendre à la formation
- La formation préparant aux épreuves du CAPPEI se déroule **sur une année scolaire** et se déroule sous forme d'un **parcours de formation déterminé en fonction de l'emploi visé** et composé :
 - a) d'un tronc commun de 144h comportant 6 modules
 - b) d'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52h.
 - c) de deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104h. Les modules organisés à Grenoble sont
 - Troubles du Spectre de l'Autisme
 - Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
 - Grande difficulté Scolaire 1
 - Grande difficulté Scolaire 2

● la formation est organisée conjointement par l'INSPE, l'ASH et la FTLV sur 3 pôles (Isère – Savoie et Haute Savoie - Drôme Ardèche)

● Juillet 2020 : les enseignants retenus pour la formation devront participer à un **regroupement du lundi 29/06/2020 au jeudi 02/07/2020** pour la présentation et l'organisation de la formation de l'année 2020-2021

● 2020–2021 Le stagiaire bénéficie d'une décharge de service d'un ¼ temps permettant de libérer pour la formation la journée du vendredi . Les chefs d'établissement doivent contacter à ce sujet la DIPER-E

● Pour les stagiaires retenus de l'académie de Grenoble, les frais afférents aux déplacements sont pris en charge par la formation continue (FTLV).

Textes de référence et PRÉSENTATION visuelle du CAPPEI [lien](#)

La procédure d'inscription au CAPPEI est ouverte.

Les candidatures sont à retourner **par courriel uniquement** à ce.ftlv@ac-grenoble.fr au plus tard **le 27 mars 2020**.

Pour en savoir + sur la formation : [lien](#)

Pour s'informer sur l'examen : [lien](#)